

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 074-217400530-20230314-D202303_12-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 à 20 H

Convocation
du 09/03/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 10

Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 02
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

L'an deux mil vingt-trois le 14 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : FAVRAT Florent/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

Procurations : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD/ Linda SANDRAL à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Thierry PROFFIT

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 dressé par l'inspectrice principale des Finances Publiques.

**Décisions
budgétaires**

**Délibération
N°2023-12**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 20/03/2023

Reçue en Préfecture
Le : 20/03/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 20/03/2023

Le Maire Gil THOMAS



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme l'inspectrice principale des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers
- ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'inspectrice principale des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

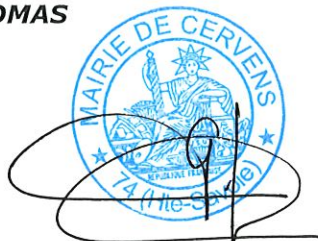
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- ⇒ DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par Mme l'inspectrice principale des Finances Publiques pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT